

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
10e séance
tenue le
mercredi 11 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

puis : M. VAHER (Canada)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/44/SR.10

25 octobre 1989

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UP

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite) (A/44/32 et A/44/502; A/43/586, A/44/135 et Add.1 et A/44/221)

1. M. GUPTA (Inde) se range à l'avis de ceux qui estiment que, vu le caractère politique et très technique des délibérations dans certains organes de l'ONU, il ne faut procéder à aucune réduction unilatérale des ressources des services de conférence mises à leur disposition. Toutefois, il faudrait demander aux organes pour lesquels on relève régulièrement un faible "coefficient d'utilisation" les raisons de ces résultats médiocres pour que tous les organes soient bien conscients que les Etats Membres sont opposés au gaspillage des ressources des services de conférence. La délégation indienne accueille favorablement la proposition tendant à élargir l'échantillon de base des organes dont les statistiques des réunions font l'objet d'un examen et estime qu'il serait possible d'étendre progressivement cette formule à tous les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi qu'aux autres organes principaux créés aux termes de la Charte.

2. La décision prise par la Commission d'étudier à sa session de 1990 le rapport du Secrétaire général sur l'examen des publications périodiques est la bienvenue, mais le fait que cet examen ait abouti à une augmentation nette du nombre des publications souligne la nécessité de continuer à étudier de près cette question. En ce qui concerne les conférences et les réunions, il serait peut-être utile de demander au Comité des conférences de suivre l'évolution de la demande globale de services de conférence au Siège et dans les principaux lieux d'affectation et de donner des détails sur cette évolution dans ses rapports à l'Assemblée générale. La délégation indienne est également satisfaite de noter les efforts constants faits par le Département des services de conférence pour appliquer des techniques nouvelles et approuve sans réserve son projet de mise en place d'un système informatisé de suivi de la production documentaire.

3. La délégation indienne approuve les recommandations du Corps commun d'inspection selon lesquelles il faudrait réorganiser et renforcer le rôle du Groupe de la représentation du Cabinet du Secrétaire général et séparer le processus de réception et d'examen des invitations de la fonction d'approbation. Quant à la recommandation visant à limiter, par principe, la participation aux réunions internationales à un seul représentant, elle est certes bien fondée, mais il faudrait dans certains cas accorder une relative souplesse aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées. Les statistiques montrent que les organismes ont exercé dans ce domaine une discrétion suffisante, de même que l'ONU en ce qui concerne les demandes de déplacements. Il importe de maintenir cette discrétion. La délégation indienne espère que le Secrétaire général, tout comme les chefs de secrétariat, accorderont l'attention voulue aux conclusions et aux recommandations du Corps commun d'inspection.

4. M. Vaheer (Canada) prend la présidence.

5. M. AKHTARUZZAMAN (Bangladesh) estime que les services de conférence sont essentiels au bon déroulement des réunions de l'ONU. Avec l'accroissement des tâches imposées à l'Organisation, le Département des services de conférence doit fournir des services pour un nombre toujours plus grand d'activités; il devient donc difficile de limiter le nombre et la durée des réunions. L'Assemblée générale a reconnu le rôle que les innovations technologiques pouvaient jouer dans l'amélioration de la planification des conférences et des services qui y sont liés. Or, le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales a fait savoir qu'il avait fallu, en raison du manque de fonds, reporter certaines parties du programme d'innovations technologiques annoncé l'an passé. Il faut espérer que les ressources nécessaires seront disponibles.

6. En 1989, le Comité des conférences s'est réuni pour la première fois en tant qu'organe subsidiaire permanent de l'Assemblée générale. D'une manière générale, l'orateur est favorable à la décision du Comité d'adopter un programme de travail de deux ans. Bien que, dans le cadre de ce programme de travail, le Comité n'examine pas la question de la documentation avant l'année suivante, l'orateur tient à exprimer sa préoccupation devant la publication tardive des documents essentiels aux délibérations des organes de l'ONU. Les documents doivent être mis à la disposition des délégations en temps voulu dans toutes les langues de travail, et toutes les langues de travail doivent être traitées sur un pied d'égalité.

7. L'orateur prie instamment les organes et les départements du Secrétariat qui ont un faible coefficient d'utilisation des services de conférence d'améliorer leurs résultats à cet égard.

8. D'une manière générale, la délégation du Bangladesh est satisfaite des efforts entrepris par le Comité des conférences pour programmer les conférences et les réunions tout au long de l'année. Il ne faut ménager aucun effort pour éviter les chevauchements. A la quarante-troisième session, la délégation du Bangladesh a demandé au Comité de prendre en considération les besoins des petites délégations dans la programmation des conférences et des réunions; l'orateur réitère cet appel.

9. L'orateur note enfin que le Comité des conférences devait examiner la version finale du chapitre du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 relatif aux services de conférence avant que le Comité du programme et de la coordination (CPC) ne se saisisse de la question au début de 1990. La délégation du Bangladesh estime pour sa part que le Comité des conférences doit procéder à son examen sans préjudice des travaux accomplis sur le plan par le CPC et la Cinquième Commission.

10. M. DIABY (Sénégal) dit que sa délégation approuve le projet de calendrier des conférences pour la période 1990-1991, qui marque une nette amélioration dans la planification et la coordination des réunions et conférences et tient compte des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale. L'examen par le Comité des conférences du projet de calendrier des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social pour 1990-1991 est également une heureuse initiative.

(M. Diaby, Sénégal)

11. Le rapport du Comité des conférences indique une légère baisse du taux d'utilisation globale des services de conférence en 1988 par rapport à 1987. Si certains organes ont nettement amélioré leur score, d'autres ont en revanche été bien en deçà du taux d'utilisation requis de 75 %. La délégation sénégalaise approuve donc la décision du Comité de demander à son président d'écrire à nouveau aux présidents des organes concernés en vue d'une meilleure rationalisation des ressources. En raison des questions politiques très complexes et délicates dont ils sont saisis, certains organes éprouvent des difficultés à respecter le taux d'utilisation requis, qui ne devrait d'ailleurs pas être le seul indicateur d'efficacité.

12. L'adoption d'une politique rigoureuse de publication de périodiques devrait aller de pair avec les réformes en cours. Les organes intergouvernementaux ont un rôle majeur à jouer dans l'évaluation de l'utilité, de la qualité et de l'actualité des publications, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

13. La planification et la coordination de tous les aspects organisationnels des services de conférence sont essentielles. En aidant à éviter les doubles emplois, les chevauchements et les gaspillages de toutes sortes, l'Organisation, tout en réalisant des économies, verrait plus clair encore dans son calendrier des conférences et des réunions. Cette coordination est toutefois liée dans une certaine mesure à l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social et donc à la revitalisation du Conseil économique et social.

14. A propos du chapitre du plan à moyen terme pour 1992-1997 relatif aux services de conférence, la délégation sénégalaise se réjouit des mesures envisagées pour assurer des services adéquats aux conférences et réunions pendant la période du plan et espère qu'il sera dûment tenu compte des observations formulées par le Comité des conférences au cours de ses séances consacrées aux questions de fond. Comme l'a souligné dans ses remarques liminaires le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales, l'Organisation devra faire face à un accroissement de la demande des services de conférence. Avec une gestion rigoureuse des ressources des services de conférence et avec l'aide des innovations technologiques actuellement mises en place, elle devrait pouvoir répondre à cette demande.

15. A la quarante-deuxième session, le débat consacré à la résolution sur la parité des langues officielles de l'Organisation (résolution 42/207 C) avait montré combien les différents groupes linguistiques constituant l'Organisation étaient sensibles à cette question. Aux paragraphes 3 et 4 de cette résolution, l'Assemblée générale demandait d'allouer des ressources suffisantes pour couvrir les besoins des services de conférence. Cette question demeure d'actualité. Les services de conférence, en particulier les services d'interprétation, de traduction et d'édition, sont des éléments indispensables au fonctionnement de l'ONU parce qu'ils assurent l'équilibre linguistique. En outre, sans ces services, aucune négociation n'est possible. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution (A/44/502) montre que cette question préoccupe au plus haut point les

(M. Diaby, Sénégal)

autorités. La délégation sénégalaise appuie les mesures tendant à mettre les moyens financiers nécessaires à la disposition du Département des services de conférence.

16. Le Comité des conférences a accompli avec succès sa première année en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Tout en demeurant un organe consultatif technique, il est à même de contribuer positivement à la rationalisation des services de conférence et de documentation de l'ONU.

17. M. IRUMBA (Ouganda) dit que le débat annuel sur le plan des conférences tend à laisser dans l'ombre les véritables questions et problèmes de fond. Le Département des services de conférence ne peut s'appuyer sur aucune orientation bien définie. Tous les Etats Membres sont responsables du fait que le Département n'a pas reçu de mandat clair. Les points à traiter sont les suivants : nombre, sujets et durée exacts des conférences et réunions inscrites dans le calendrier; critères pratiques devant servir à déterminer le nombre des documents à publier et leur longueur; causes profondes de la sous-utilisation des services de conférence. Le Secrétaire général a maintes fois demandé que l'on formule des orientations pour résoudre ces problèmes. La délégation ougandaise estime qu'on ne pourra y parvenir qu'en adoptant une démarche souple et pragmatique qui tienne compte des intérêts de tous les Etats Membres. Les problèmes et les préoccupations de la communauté internationale sont devenus tellement interdépendants qu'aucun Etat Membre ou groupe d'Etats ne peut compter faire prévaloir ses opinions sur l'intérêt des autres. La délégation ougandaise s'inquiète des tentatives faites par certaines délégations pour attirer l'attention de l'Organisation sur certains sujets qui les intéressent en particulier, aux dépens des sujets d'intérêt commun. Certaines propositions de rationalisation du calendrier des conférences et de solution aux problèmes de documentation suscitent de graves inquiétudes. Il faut aborder et résoudre les problèmes en fonction des intérêts de tous les Membres.

18. Les activités du Département des services de conférence jouent un rôle décisif dans le bon fonctionnement de tous les organes de l'ONU. La délégation ougandaise attache donc une importance particulière à l'amélioration de l'efficacité du Département.

19. La délégation ougandaise a pris note de la liste des organes qui ont un faible coefficient d'utilisation des services de conférence, et elle accueille favorablement les conclusions formulées par le Comité des conférences aux paragraphes 44 et 45 de son rapport, à propos des insuffisances de la méthode employée pour établir cette liste et du fait qu'on ne tient pas compte de la contribution des réunions officieuses au succès des travaux des organes intéressés. Pour évaluer l'utilisation des services de conférence, le Comité doit tenir compte des questions complexes et délicates qui sont abordées et de la nécessité d'un dialogue en dehors des réunions officielles, que les critères d'évaluation actuels ne reflètent pas. Il est aussi d'une importance capitale que, dans l'exercice de ses activités, le Comité des conférences respecte pleinement les mandats des autres organes.

/...

(M. Irumba, Ouganda)

20. Il faut aussi tenir compte de ces mandats pour la question de la documentation et adopter à ce sujet une attitude souple. La documentation doit certes être limitée au strict minimum, mais cela ne doit pas se faire au détriment des informations nécessaires pour faciliter le dialogue, notamment sur les questions de fond. La délégation ougandaise prend note de la recommandation relative à l'application de la résolution 41/177 D de l'Assemblée générale sur l'établissement de comptes rendus analytiques et attend avec intérêt les propositions que le Comité des conférences présentera à la quarante-cinquième session.

21. Les efforts déployés par le Comité pour atténuer les périodes de pointe et de creux du calendrier sont les bienvenus, mais certaines réunions de grande importance continuent de se chevaucher. Ainsi, les prochaines réunions communes du CPC et du Comité administratif de coordination (CAC) chevauchent les réunions de la Cinquième Commission. Ces chevauchements sont particulièrement perturbants pour les petites délégations.

22. Le mandat du Comité des conférences, qui a été examiné en détail à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, a été recommandé pour adoption étant clairement entendu qu'il ne devait pas être interprété comme conférant au Comité un rôle quelconque dans le processus budgétaire, ni comme lui donnant le pouvoir de passer outre aux décisions dûment adoptées par les organes délibérants des Nations Unies au sujet des programmes et des réunions et conférences. L'Assemblée générale a clairement approuvé ce mandat à ces conditions. Il serait néfaste pour tous les Etats Membres et pour le Comité qu'une délégation cherche à contester cette importante décision de l'Assemblée générale en rouvrant le débat sur ce point. La délégation ougandaise est prête à entamer le dialogue si les autres le souhaitent, mais seulement s'il est clairement entendu que la résolution 43/222 devra alors être renégociée dans sa totalité.

23. M. Al-Masri (République arabe syrienne) reprend la présidence.

24. M. DANKWA (Ghana) dit que la décision de conférer au Comité des conférences le statut d'organe permanent par la résolution 43/222 symbolise les espoirs et les intentions de l'Assemblée générale quant au rôle que le Comité pourrait et devrait jouer dans les efforts visant à optimiser l'efficacité. Le projet de calendrier des conférences et des réunions pour l'exercice biennal 1990-1991 montre que le Comité a fait un effort appréciable pour réduire les chevauchements, améliorer l'utilisation des services de conférence et réaliser des économies en limitant le recours au personnel temporaire. La délégation ghanéenne aurait souhaité une réduction dans le nombre et la durée des réunions, comme le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau l'avait envisagé, mais elle reconnaît que les facteurs dont dépend une telle réduction ne sont pas du ressort du Comité. Elle considère en conséquence que le projet de calendrier présenté est celui qui convient le mieux dans les circonstances présentes.

25. Pour ce qui est du principe de la répartition équilibrée des activités de conférence entre les centres de conférence des Nations Unies, il ne faut pas perdre de vue la résolution de l'Assemblée générale qui stipule que les réunions doivent

(M. Dankwa, Ghana)

se tenir dans toute la mesure du possible au siège de l'organe concerné. La délégation ghanéenne accepterait difficilement un arrangement qui sacrifierait les économies pour préserver un équilibre théorique ou complaire à certains Etats membres.

26. La délégation ghanéenne appuie les recommandations du Comité concernant le faible taux d'utilisation des services de conférence par un certain nombre d'organes et l'exhorte à poursuivre ses efforts en vue d'affiner sa méthode. L'accord qui s'est dégagé parmi les membres du Comité et dont il est fait mention au paragraphe 45 du rapport est encourageant. Le débat que le Comité a consacré au projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour les organes subsidiaires du Conseil économique et social laisse entrevoir là encore une plus grande efficacité grâce à une rationalisation.

27. Il est certain que la productivité et l'efficacité du Département des services de conférence pourraient être encore améliorées mais le fait de vouloir programmer la "nouvelle évaluation" au cours de l'exercice biennal 1990-1991, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/44/222, par. 104) n'est peut-être pas une suggestion heureuse. Pour entreprendre une évaluation de cette nature, il faudrait attendre que l'Assemblée générale analyse les réformes en cours et leur effet sur l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Le Comité des conférences devrait jouer un rôle déterminant à cet égard; la question pourrait être incluse dans le projet de plan à moyen terme ou, si le Comité le juge nécessaire, on pourrait faire appel au Corps commun d'inspection.

28. La délégation ghanéenne appuiera toutes les innovations techniques proposées par le Département des services de conférence à condition qu'elles permettent de résoudre les problèmes causés par les retards dans la publication des documents, le recours excessif au personnel temporaire, les délais de recherche de l'information et surtout, pourvu qu'elles renforcent l'efficacité sans entraîner une augmentation excessive des dépenses.

29. Le non-respect des délais de publication est une question extrêmement préoccupante. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que cela était dû à la présentation tardive des manuscrits, problème qui n'engage pas la responsabilité du Département. Pour le résoudre, établir une collaboration plus étroite et plus harmonieuse avec les autres départements de l'Organisation est un objectif concret qui pourrait être inclus dans le plan à moyen terme. Il n'est cependant pas nécessaire d'attendre que le plan prenne effet en 1992; le Comité des conférences devrait s'occuper de cette question dès maintenant en vue d'adopter des mesures correctives. Par exemple, il serait peut-être souhaitable d'indiquer sur chaque document la date à laquelle le manuscrit est parvenu au Département des services de conférence.

30. Les observations et recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) concernant la représentation des organismes des Nations Unies à des conférences et réunions (A/43/586) sont tout à fait justifiées dans l'ensemble. S'il n'est

(M. Dankwa, Ghana)

peut-être pas souhaitable de fixer une limite générale pour la participation, comme le CCI l'a fait dans sa recommandation 3 b), la participation aux réunions doit néanmoins répondre à des objectifs clairement établis. Elle devrait être subordonnée à une autorisation préalable, établie avant la réunion et évaluée après la réunion pour s'assurer de son utilité.

31. Le Département des services de conférence joue un rôle clef pour assurer le succès de la diplomatie multilatérale, notamment dans une organisation comme l'ONU qui utilise six langues officielles, qui devraient toutes être placées sur un pied d'égalité. La délégation ghanéenne est prête à s'associer à toute initiative qui pourrait aider le Département à mieux assumer son rôle.

32. Mme RABB (Pakistan) dit que le nouveau statut du Comité des conférences atteste l'importance qu'on attache aux services de conférence pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Sa délégation a noté avec satisfaction l'efficacité et le sérieux qui ont caractérisé les travaux du Comité au cours de la première année d'accomplissement de son nouveau mandat et elle est convaincue que l'adoption d'un programme biennal lui permettra d'examiner les questions de façon plus approfondie. Il faut poursuivre les efforts portant sur l'adaptation du calendrier des conférences de manière à assurer l'utilisation optimale des services de conférence et préserver également le principe des réunions au siège.

33. Le fait d'appliquer un coefficient d'utilisation de 75 % pour mesurer l'efficacité ne doit pas entraîner une réduction des services mais il faudrait maintenir la pratique consistant à adresser des lettres aux présidents des organes qui n'ont pas utilisé convenablement les ressources mises à leur disposition. La délégation pakistanaise apprécie les efforts faits pour affiner la méthode qui sert à mesurer l'utilisation des services, en incluant des informations sur les consultations officieuses et le temps perdu par suite de l'ouverture tardive ou de la levée prématurée des séances. Les mesures qui visent à assurer la publication des documents dans les délais voulus sont également essentielles.

34. La délégation pakistanaise suivra avec intérêt les débats sur le chapitre du projet de plan à moyen terme consacré aux services de conférence et aux bibliothèques à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et elle est heureuse de constater que le Comité des conférences examinera cette question au début de 1990.

35. En ce qui concerne l'étude envisagée sur la productivité et l'efficacité du Département des services de conférence, le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales a eu raison de préciser que le Secrétariat avait besoin de connaître l'opinion des Etats Membres; le Comité des conférences devrait jouer un rôle dans cette étude. Enfin, l'examen des questions budgétaires liées aux services de conférence devrait être confié aux organes subsidiaires qui ont été créés à cette fin, tandis que le Comité des conférences concentrerait son attention sur le plan des conférences.

36. M. TALAVERA (Pérou) fait observer qu'on ne lui a toujours pas expliqué pourquoi certains organes subsidiaires avaient obtenu des dérogations à la règle générale concernant la limitation des comptes rendus analytiques de séance. Il souhaiterait également savoir ce qu'on entend exactement par "principe du siège", lequel est mentionné au paragraphe 20 du rapport du Comité des conférences.

37. M. WYZNER (Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales) explique que le "principe du siège" est une formule elliptique qui renvoie au paragraphe 4 de la résolution 40/243. Le Département des services de conférence considère généralement que le siège d'un organe est le centre des Nations Unies où le département qui suit les questions de fond débattues par ledit organe est situé.

38. Mme FRIESSNIGG (Présidente du Comité des conférences) dit que l'utilisation des services de conférence est une question qui, à l'évidence, continue d'intéresser vivement les Etats membres. Le Comité des conférences s'applique à mettre au point une méthode qui permettra une analyse statistique de la productivité tout en préservant la souplesse nécessaire à l'exécution effective des activités.

39. La Présidente se félicite du soutien qui a été exprimé au Comité pour l'encourager à mieux étaler les réunions sur l'ensemble de l'année. La résolution 40/243 a été pleinement appliquée au cours de la première phase des consultations intersecrétariats et c'est à elle que le Comité s'est référé en priorité quand il a examiné le projet de calendrier des conférences.

40. Répondant à une question du représentant du Canada, la Présidente dit que les secrétariats de la CFPI et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel ont fourni des précisions sur les consultations qu'ils envisagent de tenir et sur les dates de la session de la CFPI. C'est la raison pour laquelle le Comité des conférences a signalé que la CFPI et le Comité mixte ne se réuniraient pas simultanément au même endroit.

41. Répondant au représentant du Pérou, Mme Friessnigg décrit le processus qui a conduit à l'adoption de la résolution 37/14 C, y compris les raisons que le Comité des conférences avait avancées pour justifier les dérogations à la règle générale de la limitation du nombre des comptes rendus analytiques de séance autorisés pour les divers organes (A/37/32, par. 44).

42. La question du contrôle et de la limitation de la documentation a été soulevée par de nombreuses délégations. Compte tenu de la biennalisation des travaux du Comité, elle fera l'objet d'un examen détaillé en 1990. Le Comité continuera d'accorder toute l'attention voulue à la nécessité d'assurer la publication des documents dans les délais prescrits.

43. Le Comité des conférences vient tout juste de commencer ses travaux. Les commentaires constructifs faits par les délégations dans le cadre du présent débat ont constitué un apport précieux; s'appuyant sur les mesures qui ont déjà été prises, le Comité sera certes bien armé pour parvenir à de nouveaux accords et déployer des efforts accrus dans l'accomplissement de son mandat.

44. M. WYZNER (Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales), répondant à une question posée par le représentant de l'Ethiopie, assure le Comité que le Département des services de conférence s'attache déjà depuis plusieurs années à résoudre les problèmes chroniques qui sont responsables des retards dans la publication des documents. En indiquant qu'il fallait poursuivre les efforts dans le projet de plan à moyen terme (A/44/32, par. 87), le Département ne voulait pas laisser entendre qu'il préférerait attendre l'adoption du plan pour renforcer la collaboration avec les départements qui soumettent les documents, mais simplement montrer qu'il était conscient de la nécessité de faire davantage pour assurer l'utilisation la plus efficace possible des services de conférence et encourager les départements concernés à observer les règles relatives à la rédaction des documents et les calendriers imposés, et de concevoir des stratégies appropriées pour améliorer la coordination dans ce domaine.

45. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par les représentants du Canada, des Etats-Unis et de l'Islande (au nom des pays nordiques) quant au fait qu'il est envisagé que certains organes se réunissent hors siège, il y a lieu de noter que le Secrétariat continuera à observer strictement les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

46. Le Secrétaire général adjoint a apprécié le vif intérêt et les encouragements des délégations pour les plans du Département qui prévoient l'introduction de techniques nouvelles afin d'accroître la productivité et la qualité de ses services, tout en atténuant l'impact des réductions d'effectifs. Répondant aux questions que le représentant des Philippines a posées à ce sujet, il indique que les ressources financières demandées pour les grands projets en cours et ceux prévus pour l'exercice biennal 1990-1991 sont indiquées au chapitre 29 du projet de budget-programme, et que les projets pour la période 1992-1997 sont exposés dans le projet de plan à moyen terme. On a coordonné les liaisons par télécommunications et la transmission des documents entre Genève et New York; de ce fait, ces deux centres sont dotés de matériels et de logiciels modernes à peu près comparables. Pour les projets spécifiques, ils partagent les responsabilités en matière de recherche-développement, ce qui permet d'éviter les doubles emplois. New York a pris une certaine avance pour la création de bases de données terminologiques, alors que Genève a entrepris un projet pilote sur l'utilisation de la technologie des disques optiques pour le stockage et la recherche des documents. On partage cependant l'exploitation des résultats. La plupart des innovations techniques introduites à Vienne concernent des services actuellement administrés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel mais on espère pouvoir établir une coordination plus étroite entre les trois villes sièges si les services de conférence sont unifiés, comme le Secrétaire général l'a proposé.

47. Pour l'instant, on compte que les services nécessaires pour les trois conférences spéciales prévues en 1990, ainsi que pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale devant se tenir en avril 1990, pourront être financés au moyen des crédits prévus au chapitre 29 du projet de budget-programme. Il convient de noter que le Département est également censé assurer les services requis pour les réunions découlant des décisions prises par le Conseil économique et social à ses

(M. Wyzner)

première et seconde sessions ordinaires de 1989, dans la limite des ressources disponibles. Si l'on approuve la convocation d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux stupéfiants en 1990, il faudra établir un état des incidences sur le budget-programme pour le soumettre à la Cinquième Commission. Les initiatives de ce genre illustrent les contraintes supplémentaires qui s'exercent sur les services de conférence, limitant par là même la capacité du Département à assurer les services pour les réunions programmées avec ses effectifs permanents, ce qui l'oblige à utiliser intégralement les crédits demandés au chapitre 29 du projet de budget-programme au titre du personnel temporaire.

48. En conclusion, le Secrétaire général adjoint tient à assurer le représentant du Japon que le rapport qui a été demandé par le Comité consultatif dans le document A/44/7 sur le volume de travail, le nombre des séances et les autres données concernant les trois centres de conférence de New York, Genève et Vienne, est actuellement en cours de préparation et qu'il sera dûment présenté.

49. M. Wyzner remercie les délégations pour les expressions de soutien et les interventions très aimables qui reconnaissent le rôle important joué par les services de conférence dans les travaux que les Etats Membres poursuivent pour réaliser les objectifs de la communauté internationale.

La séance est levée à 12 h 25.